

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Point sur le marché de l'emploi

Action de l'Etat en matière d'agences de placement et de location de services

La chancellerie d'Etat communique :

Ce jeudi 18 décembre 2008, lors du cinquième « point sur le marché de l'emploi » le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, a présenté l'action étatique en matière d'agences de placement et de location de services. Il a notamment relevé l'importance de ce secteur dans les emplois à courte durée (moins de 90 jours) et souligné l'efficacité du contrôle et du dialogue entre ces entreprises de location de services et l'Etat de Neuchâtel.

Nouveaux emplois en augmentation et stabilité du taux de chômage

Le nombre d'emplois a continué d'augmenter pour atteindre 88.000 emplois, ce qui représente une hausse de 8.500 emplois (+ 11%) par rapport au deuxième trimestre de 2005. Pour cette même période, le nombre des frontaliers employés dans le canton est lui aussi en hausse, avec actuellement 8.063 emplois occupés par des frontaliers, soit 9% des emplois au total.

Depuis plus d'une année (novembre 2007), le chômage reste stable (à + 0,1 %) et le canton de Neuchâtel n'est pas plus touché que d'autres cantons suisses. Dans ce contexte, on constate donc que les accords bilatéraux, et plus particulièrement celui sur la libre circulation des personnes, ne pèseront pas le marché du travail neuchâtelois en induisant un surplus de chômage. Le nombre d'emplois créés ne s'effectue pas au détriment de la main-d'oeuvre locale puisque la proportion d'emplois frontaliers et non frontaliers demeure constante.

69 agences de placement et de location de services

Par rapport aux entreprises de placement et de location de services, le canton de Neuchâtel offre l'image d'une expertise reconnue, d'un dialogue constant et d'une véritable capacité de surveillance.

L'Etat de Neuchâtel, par son Service de l'emploi, entretient un dialogue constant avec les 69 entreprises de placement et de location de services que compte le canton. Enfin, sur le front de la surveillance, lors de ses diverses inspections annuelles, le Service de l'emploi constate que la majorité des entreprises auditées respectent la législation, mais qu'il leur reste toutefois quelques efforts à accomplir, notamment par rapport au respect de l'horaire de travail ou celui de l'affiliation à la prévoyance professionnelle (LPP).

Relever les défis d'un monde en mutation

Dans un monde économique qui doit faire face à la crise, le conseiller d'Etat Bernard Soguel affirme l'importance vitale des accords bilatéraux. Il souligne par ailleurs que les emplois frontaliers ont bénéficié à l'économie de toute une région et, partant, au bien-être de toute la population. La libre circulation des personnes est maîtrisée et les autorités renforcent la collaboration transfrontalière.

Enfin, l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie élargira le marché d'exportation pour la Suisse et augmentera par conséquent les possibilités de création d'emplois. Elle ne changera rien à la maîtrise actuelle du marché de l'emploi et aux conditions de travail qui ne seront pas dégradées.

Neuchâtel, le 18 décembre 2008